



Séance du 4 février 2003

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 2003

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Madame Sandrine Mazetier, adjointe au Maire chargée du patrimoine, et la vice-présidence de Monsieur François Loyer.

Assistent à la séance :

Mme Béatrice de Andia, M. Jacques Bravo, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Jean Dérens, Mme Elisabeth de Fresquet, M. François Gasnault, Mme Geneviève Gille, M. Pierre Joste, M. Michel Junot, M. Jean-François Legaret, M. Michel Le Moël, M. Jean-Marc Léri, M. Eric Ollivier, M. Emmanuel Poulle, Mlle Bernadette Prévost, M. Dany Sandron, Mlle Valentin, Mlle Verlet et M. Robert Werner.

Excusés :

M. Pierre Casselle, M. Jean Favier, M. Félix Gatier, Mgr de Germiny, M. Guy-Michel Leproux, M. Philippe Meyer, Mme Anne Pons, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. François Souchal.

Ordre du jour :

- Actualités : *Suivi des vœux antérieurs* et *Informations diverses*.
- Communication scientifique : « Les fouilles archéologiques du couvent des Cordeliers » par Catherine Brut.
- Examen des demandes de démolition

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

- **11 AVENUE DE WAGRAM ET 2 RUE TROYON, 17^e ARR.**

M. Loyer rend compte de l'évolution de la demande concernant cet immeuble datant de 1846. Le projet a été modifié dans le sens de l'avis de la Commission, c'est-à-dire que les principaux décors intérieurs seront conservés (aux deuxième et troisième étages), mais l'escalier, déjà amputé de son départ par l'installation d'un commerce en rez-de-chaussée, sera démoli. ***La Commission donne son accord à ce projet sous réserve de son dépôt auprès des services du permis de démolir.***



88 BOULEVARD DE COURCELLES, 17^e ARR.

M. Loyer rappelle que lors de la séance du 17 décembre 2002, la Commission avait protesté contre le projet de création d'un second rang de lucarnes sur cet immeuble. Un nouveau dessin a été proposé, présentant des lucarnes moins importantes. *M. Loyer propose de maintenir l'opposition déjà formulée par le Commission du vieux Paris, au nom de la conservation des profils caractéristiques à deux brisis des immeubles tels qu'ils ont été consacrés par le*

règlement de 1884.

- **97 RUE JOUFFROY-D'ABBANS, 17^e ARR.**

Il est rendu compte du modificatif apporté au projet de remplacement des châssis en bois de l'immeuble. Ce nouveau projet est satisfaisant et *la Commission se félicite d'avoir obtenu la conservation du bois pour la façade sur la rue.*

- **AVENUE HOICHE, 8^e ARR.**

Le pétitionnaire a transmis à la Commission des images produites lors du concours dont ces parcelles ont fait l'objet. Le projet de l'américain Kevin Roche semble être le seul conservant un rythme parcellaire et répondant partiellement aux attentes de la Commission.

Informations diverses

- **PLAQUE EN HOMMAGE A MICHEL FLEURY**

Une plaque en hommage à Michel Fleury, ancien secrétaire général de la Commission du vieux Paris récemment disparu, sera dévoilée vendredi 7 février au Musée Carnavalet en présence de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris.

- **MENTIONS ERRONÉES OU FANTAISISTES**

M. Loyer signale un courrier adressé au Secrétaire général de la Mairie de Paris par M. Serge Matisse au sujet des mentions erronées ou fantaisistes figurant sur de nombreuses plaques commémoratives apposées sur les façades des immeubles parisiens et que la Mairie se refuse à faire modifier.

- **TRAVAUX DU MUSÉE DU LUXEMBOURG**

M. Joste signale que le Sénat a entrepris des travaux au musée du Luxembourg. Il s'agirait de la construction d'un bâtiment d'un étage, à droite du musée, destiné à l'accueil du public à mobilité réduite. Il s'étonne de l'absence de tout panneau d'autorisation et souhaite que la Commission soit informée des dimensions et du style de la construction projetée.

M. Laurent, architecte voyer général chargé de la sous-direction du permis de construire, indique que le Sénat a déposé, depuis, un permis de construire relatif à la régularisation de ces travaux.

- **LES RAVALEMENTS DE FAÇADE**

Mme Mazetier signale que le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine vient d'établir un cahier des charges relatif aux ravalements de façades. M. Loyer ajoute que le document est très intéressant parce qu'il permet une prise de conscience de la diversité des matériaux et des différents moyens d'intervention pour des ravalements de meilleure qualité. Il s'agit donc d'un outil pédagogique très utile, principalement à destination des syndicats. M. Laurent souligne à cet égard qu'un des aspects essentiels de cette démarche repose sur la notion de diagnostic, établi en amont par un professionnel, et sur la base duquel on doit ensuite pouvoir faire une consultation d'entreprises, gage de travaux de qualité.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Les fouilles archéologiques du couvent des Cordeliers. »

Catherine Brut, conservateur du patrimoine, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris (D.H.A.A.P.), section d'archéologie.

La communication concerne le diagnostic réalisé en juin et juillet 2002 par le D.H.A.A.P. dans l'ancien réfectoire du couvent des Cordeliers de Paris.

Le premier travail a été de restituer la très riche histoire de ce quartier où se côtoient l'époque romaine (le couvent est situé non loin du théâtre de Lutèce) et l'époque médiévale.

Quatre sondages consécutifs à la décision d'installer un chauffage par le sol ont été implantés en fonction de l'étude historique. Dans la partie Est ont été retrouvés les niveaux de sol du réfectoire, datant probablement du XVI^e siècle. Ils sont en briques et en carreaux de pavement. Cette découverte a permis de redessiner le motif du sol du réfectoire sur la moitié de la salle. Dans le sondage symétrique, de l'autre côté de la salle, ont été retrouvés les restes d'une voie romaine qui passait devant le théâtre de Lutèce. L'étude de la céramique montre que si la voie date du premier siècle, elle a été recréée aux deuxième et troisième siècles.

Le deuxième sondage, près de la porte des cuisines, descend à 4m 50, c'est-à-dire la hauteur des fondations du mur. Une succession d'aménagements gallo-romains a été retrouvée à près de 3 mètres de profondeur. Il s'agit des premiers aménagements du quartier que l'on peut trouver. Une fouille complète du réfectoire permettrait peut-être de retrouver des caves ou des installations. Beaucoup d'ossements animaux (mouton, poissons, grue cendrée) ont également été retrouvés, ce qui confirmerait la proximité de maisons bourgeoises antérieures à la construction du couvent.

Le deuxième volet de l'étude a concerné l'étude du bâti, réalisée avec Sébastien Poignon de l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (I.N.R.A.P.)

Un relevé complet des élévations intérieures a été établi, ainsi qu'une étude des différentes pierres afin de saisir l'évolution de ce bâtiment dont la construction s'est étalée sur 130 ans.

Un travail a enfin été effectué sur la tourelle d'escalier qui permet d'accéder aux anciens dortoirs. L'escalier est constitué d'une vingtaine de marches en pierre qui sont des remplois de pierres tombales sur lesquelles on a pu retrouver des inscriptions et des motifs sculptés (un personnage les mains jointes, une arcature avec de petits anges...). D'un point de vue archéologique, les vestiges du sol contemporain de l'utilisation du réfectoire méritent une attention particulière car il s'agit véritablement d'un sol du XVI^e siècle. Pour l'étude du bâti, il est apparu que le bâtiment avait été construit en plusieurs étapes ; il reste un lourd travail d'inventaire et d'étude de tous les noms et de tous les palmarès qui ont été retrouvés gravés sur les pierres tant dans le grenier que sur les murs extérieurs et les contreforts.

M. Sandron souligne le très grand intérêt des sondages présentés par Catherine Brut et la nécessité de poursuivre l'investigation archéologique au cœur du Paris antique et du Paris médiéval. Il s'agit en effet d'un monument capital pour la connaissance de l'architecture médiévale parisienne et il serait passionnant de pousser plus loin l'étude historique, sans doute avec le concours d'étudiants. Mme Mazetier propose à la Commission d'émettre un vœu pour la réalisation de fouilles supplémentaires afin qu'une véritable campagne soit réalisée sur ce bâtiment. Compte tenu de l'intérêt des découvertes exposées par Mme Brut, M. Legaret s'interroge par ailleurs sur la pertinence du choix technique d'un chauffage par le sol. Mme Causse-Fauqueret explique qu'une étude préalable avait été demandée à l'architecte en chef des Monuments Historiques afin qu'il évalue le potentiel du bâtiment ; c'est ce dernier qui mit au point un programme d'étude comportant des fouilles de diagnostic et qui est à même maintenant de proposer différents scénarios pour la restauration et la mise en valeur de la salle.

M. Léri rappelle que c'est dans le couvent des Cordeliers qu'a été réalisé le premier plan scientifique de Paris, le plan Verniquet, et que la Commission des domaines présidée par Amelot s'y est réunie, faisant du couvent un des hauts lieux de l'histoire de l'urbanisme de Paris. Comme le couvent des Cordeliers n'est l'objet d'aucun projet immédiat de réaffectation, M. Léri songe à la possibilité d'y entreposer ou d'y exposer les maquettes de l'histoire de Paris puisqu'il s'agit de collections appartenant à la Ville, collections qui ont considérablement augmenté depuis la création de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR). M Loyer ajoute que Belloni, grand créateur de la mosaïque moderne au XIX^e siècle, installa l'atelier impérial en 1813 dans les murs du couvent des Cordeliers, entreprise qui est à l'origine de grandes opérations plus tardives comme l'Opéra Garnier. Toujours au sujet de l'affectation de ce bâtiment, Mme Mazetier explique qu'il est pleinement propriété de la Ville de Paris qui le consacre au déroulement d'expositions, et qu'il n'est pas affecté à la faculté de chirurgie bien qu'il s'y trouve physiquement inséré.

EXAMEN DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre le 1^{er} et le 31 décembre 2002 à la Direction de l'urbanisme.

Distribution et structure

1 RUE BEAUREGARD, 1 RUE NOTRE-DAME DE RECOURANCE, 18 RUE POISSONNIÈRE, 2^e ARR.

La Commission souhaite effectuer une visite de cet immeuble qui va être réaménagé par une société de logement social. Il s'agit d'un bâtiment dont l'état d'origine date du XVIII^e siècle mais qui a subi plusieurs transformations sous la Restauration ou le début de la Monarchie de Juillet.



151-153 RUE DU TEMPLE, 3^e ARR.

Un des occupants du rez-de-chaussée de ce petit immeuble a démolé sans autorisation une partie des murs de cave et fait aujourd'hui une demande de régularisation.



41 BOULEVARD DES INVALIDES, 12 RUE MONSIEUR, 7^e ARR.

A l'occasion de projets de transformations dans les courettes de ce magnifique hôtel particulier, œuvre de Brongniart, la Commission demande la protection au titre des Monuments Historiques de l'édifice.

25X, 27X RUE DE COURCELLES, 168-172 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 1-5, 2-6 RUE PAUL CÉZANNE, 8^e ARR.

Le pétitionnaire a déposé pour cette importante opération de réhabilitation des plans modificatifs suite à des recommandations de la Commission qu'il s'engage à respecter. La Commission attend toutefois qu'on lui communique le permis de construire avant de donner son avis sur le permis de démolir.

28 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 8^e ARR.

Il ne reste plus rien de ces bâtiments anciens, excepté leurs façades ; comme le projet ne concerne que les intérieurs et ne touche pas aux façades, la Commission ne s'y oppose pas.

30 AVENUE MATIGNON, 114-116 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 8^e ARR.

D'importantes démolitions sont prévues dans cet immeuble dont la Commission ne connaît pas les intérieurs ; aussi suspend-elle son autorisation de démolir à une visite d'observation.

23B-29 AVENUE DE MESSINE, 1B-3 RUE DE MESSINE, 28-34 RUE DE MONCEAU, 16-26 RUE DU DOCTEUR LANCEREAUX, 8^e ARR.

Pour cet îlot entier, la Commission autorise le nouveau projet prévu, de bien meilleure qualité que le précédent, et qui conserve l'essentiel des éléments intéressants.

Décor et dispositifs intérieurs

10 RUE LE VERRIER, 6^e ARR.

La Commission souhaite effectuer une visite de cet hôtel, œuvre de l'architecte Henri Tassu en 1888, pour s'informer sur l'existence ou non d'un décor intérieur avant d'autoriser des travaux de réaménagement.

56 RUE D'HAUTEVILLE, 10^e ARR.

La Commission se félicite que le projet présenté pour cette école respecte ses demandes. L'ensemble est en très mauvais état, mais les éléments de décor encore en place seront conservés.

Escaliers

20 RUE DESCARTES, 5^e ARR.

La Commission proteste contre les travaux effectués par le pétitionnaire (construction d'un escalier entre le rez-de-chaussée et le sous-sol), qui ne correspondent pas à l'autorisation qui lui avait été accordée.

Combles et toitures

1-3 COUR DE ROHAN, 6^e ARR.

Les Editions Le Seuil souhaitent aménager une salle de consultation d'archives en rez-de-chaussée et premier étage, étendre une petite toiture terrasse et créer un patio. Les modifications restant totalement invisibles de la rue, la Commission ne s'y oppose pas.

15-17 BOULEVARD DIDEROT, 212-214 RUE DE BERCY, 14-20 RUE TRAVERSIÈRE, 12^e ARR.

A la suite du vœu de la Commission du 4 juillet 2002, le pétitionnaire a déposé un modificatif pour la surélévation projetée sur ce bâtiment du début du Second Empire, sur le boulevard Diderot. Le dessin proposé est jugé médiocre et peu en accord avec le style du bâtiment.

La Commission émet le vœu qu'un nouveau projet soit étudié en vue de créer un étage supplémentaire en retiré, bordé d'un garde-corps métallique et surmonté d'une toiture à l'identique.



57-59 RUE LAURISTON, 11-13 RUE PAUL VALERY, 16^e ARR.

Le pétitionnaire souhaite modifier les petites lucarnes en bois, sur rue et sur cour, de cet immeuble en lucarnes porte-fenêtre. La transformation sera invisible de la rue, la Commission ne s'y oppose pas.

Façades et décors extérieurs

PLACE DU PARVIS DE NOTRE-DAME, 4^e ARR.

Manifestant son opposition à la construction d'un édicule de sortie d'ascenseurs pour le parc de stationnement situé place du Parvis de Notre-Dame, à proximité de la crypte archéologique, *la Commission formule le vœu que l'aménagement de l'ensemble de cette place fasse l'objet d'une étude générale visant à une meilleure mise en valeur de la cathédrale.*

7 VILLA COPERNIC, 16^e ARR.

La Commission se félicite que son vœu de conservation du fronton de ce bâtiment soit suivi d'effet.

Démolition intégrale

57B RUE DE BABYLONE, 1 RUE MONSIEUR, 7^e ARR.

La Commission se félicite de ce projet de démolition de l'appendice jouxtant le Pagode et qui sera reconstruit de façon plus rationnelle et plus en harmonie avec la Pagode qui est un bâtiment classé Monument Historique.



65-67 AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 8^e ARR.



On demande l'autorisation de démolir la totalité de cet immeuble des années 1870, à l'exception de sa façade. C'est un bâtiment connu dont les premiers niveaux ont perdu tout décor, mais il reste des ensembles significatifs dans les étages. Afin que le caractère de cet immeuble ne soit pas totalement perdu, **la Commission forme le vœu que soient conservés les planchers et les décors existants.**

AVENUE HOICHE, 8^e ARR.

Il s'agit de la démolition d'un édicule situé sur la voie publique. Sur une suggestion de M. Léri, la Commission encourage la recréation d'un mobilier urbain en harmonie avec ce quartier haussmannien.

25-25B RUE CORTAMBERT, 16^e ARR.

Cet hôtel particulier des années 1850-1860 a déjà fait l'objet d'un vœu de la Commission, lors de sa séance du mois de décembre 2000. Elle s'opposait à sa démolition totale, aujourd'hui on demande la destruction des bâtiments de la partie droite, construits dans les années 1910-1920. **La Commission estime que, parmi eux, seul celui à l'alignement peut disparaître ; elle renouvelle donc son vœu précédent, à cette dernière exception près.**



Crédit photographique : Monsieur Marc LELIEVRE, DHAAP

La date de la prochaine séance est fixée au jeudi 6 mars 2003.